

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

-----

L'an deux mille vingt-deux, le **MERCREDI 28 SEPTEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 septembre 2022.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, PLANQUELLE Rachel, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
- M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
- M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.

---

**Secrétaire de séance : M. BOULET Michel**

Fin de la séance : 20h40

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

Accusé de réception en préfecture  
062-216200147-20220928-2022-09-3-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception préfecture : 04/10/2022

**OBJET : REHABILITATION DE LA FONDERIE EN UNE MAISON DE L'ENTRAIDE ET DE L'INSERTION - ACCEPTATION DU LANCEMENT D'UNE COLLECTE A LA FONDATION DU PATRIMOINE ET DU PAIEMENT DES FRAIS DE DOSSIER Y AFFERENTS.**

---

**2022-09-N° 3**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la Commune D'AIRE-SUR-LA-LYS souhaite déposer le dossier de lancement d'une collecte de dons à la Fondation du patrimoine pour le projet de réhabilitation de la fonderie en une Maison de l'Entraide et de l'Insertion ;

CONSIDERANT qu'elle doit pour cela s'acquitter des frais de dossier s'élevant à un montant maximum de 500,00 € ;

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1er** - D'APPROUVER la demande de lancement d'une collecte de dons auprès de la Fondation du patrimoine pour le projet de réhabilitation de la fonderie en une Maison de l'Entraide et de l'Insertion ;

**ARTICLE 2** - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette demande et à acquitter les frais de dossier s'élevant à un montant maximum de 500,00 €.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX



The image shows a blue ink signature of Jean-Claude DISSAUX over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE D'AIRE SUR LA LYS' at the top, 'Aire sur la Lys' in the center, and 'PAS DE CALAIS' at the bottom.